

Dès que nous avons commencé à examiner ces crédits, nous avons obtenu une merveilleuse coopération des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, mais nous nous sommes également trouvés dans l'obligation de faire venir des fonctionnaires d'autres ministères à cause des ramifications des questions à l'étude. Ainsi, nous avons convoqué M. Jolliffe, de la Division de l'immigration, et, plus tard, M. Morse, secrétaire de la Société des Nations Unies du Canada. Lors de la séance à laquelle M. Morse a adressé la parole, les membres ont posé des questions. Or, je crois que le fait de permettre au mouvement sioniste de comparaître devant notre comité est justifié par les questions qui ont été posées aux témoins que nous avons entendus vendredi dernier. Je crois, pour ma part, que notre comité marchera bien s'il s'emploie à étudier les questions qui intéressent le domaine international. Je remercie M. Léger des remarques qu'il a faites et tous les membres du Comité des questions qu'ils ont posées aux personnes qui ont comparu devant nous.

M. LÉGER: Je crois que vous admettez avec moi que l'ordre de renvoi ne nous permet pas de faire un rapport à la Chambre des communes sur la question sioniste ou sur la question arabe. Tout ce qui en résultera, c'est que les journaux auront le privilège de publier cela.

M. Low: Rien de plus.

M. LÉGER: Nous n'avons pas le droit de faire quoi ce soit.

Le PRÉSIDENT: Je dois avouer pour mettre les choses au point que j'ai dit vendredi dernier aux témoins qui étaient alors ici que nous n'avions aucun pouvoir de faire des recommandations. Pour assurer la sécurité des fonctions et des membres de notre Comité, j'ai eu une entrevue personnelle avec le ministre de la Justice après la requête des Sionistes de comparaître devant nous. Je tenais à être absolument certain de ne pas me fourvoyer. Pour ma part, j'avais la ferme conviction qu'on devait leur permettre de venir exprimer leurs vues afin d'éveiller l'opinion publique et d'apporter des éclaircissements sur cette très importante question.

M. KNOWLES: Me permettez-vous une question? Je crois que vous voulez appeler M. Heaps. Il me ferait plaisir de l'entendre.

Le PRÉSIDENT: L'interrogatoire n'est pas encore terminé.

M. KNOWLES: Voici ma question: tout en reconnaissant l'opportunité et l'importance de la Déclaration Balfour, il faut admettre que la question qui importe pour le moment et dont nous devons nous occuper pour faire œuvre utile n'est pas l'histoire générale de ce document, mais la recommandation du Comité anglo-américain de permettre à 100,000 Juifs d'entrer immédiatement en Palestine. N'est-il pas vrai que tout le débat que nous avons engagé en dehors de cette question nous empêche d'envisager les faits et va à l'encontre du but que certains d'entre nous visaient en voulant discuter ce problème?

M. Low: Je prétends que tout ce qui se rapporte à la question doit être discuté et soumis au public, afin qu'il puisse bien déterminer s'il est temps ou non d'y envoyer ces 100,000 Juifs. Si la décision de les y admettre doit déclencher une guerre mondiale à laquelle nos fils et nos filles seront obligés de prendre part, je vous assure que cela devient une question très grave.

M. FLEMING: Si M. Knowles a fini sa question, je voudrais la faire suivre d'une question qui, je crois, démontre clairement l'à-propos de cette revue. Je désirerais demander à MM. Garber et Mowat si les aspirations de ceux qu'ils représentent à l'heure actuelle ne dépassent pas l'idée de donner simplement asile aux Juifs déplacés dans toutes les parties du monde et qui portent encore leurs regards sur la Palestine où ils espèrent constituer un foyer national au sens d'un Etat politique juif? C'est exact, n'est-ce pas?

M. GARBER: Oui.